

**L'hon. M. Green:** Monsieur l'Orateur, puis-je poser une question au député? S'est-il opposé à l'augmentation des salaires?

**M. Argue:** Voilà que nous entendons le ministre des Travaux publics (M. Green)! Je répondrai à cet honorable député que je ne me suis pas opposé à l'augmentation des salaires et qu'à mon avis personne à la Chambre n'y a vu d'objection parce cela était recommandé dans un rapport majoritaire de la commission de conciliation, mais que chacune des dix provinces a demandé au gouvernement de prendre les dispositions nécessaires pour empêcher la mise en vigueur de l'augmentation de 17 p. 100, en accordant une subvention.

**L'hon. M. Green:** Le député me permettrait-il de poser une autre question? Est-ce que certaines provinces se sont opposées à l'augmentation des salaires?

**M. Argue:** Pas que je sache. Mais qu'a fait le gouvernement à cet égard? Il a annulé l'augmentation de 3.6 p. 100 après les élections, mais peu après il a autorisé l'application du relèvement de 17 p. 100. Si c'était là la dernière augmentation du tarif-marchandises, s'il n'y avait plus de perspectives d'en voir d'autres, ce serait déjà assez peu intéressant. Or il ne s'agit apparemment que d'une étape dans toute une série d'augmentations. La Commission des transports est, à l'heure actuelle, saisie d'une autre demande visant à relever le tarif-marchandises d'un montant indéterminé. M. Ian Sinclair a dit que, selon lui, cette augmentation serait de l'ordre de 12 à 15 p. 100. Le ministre des Travaux publics dit-il que le gouvernement prendra des mesures pour supprimer les effets injustes de pareille augmentation, si cette dernière est autorisée, en tout ou en partie? Non. Pour ce qui est de l'augmentation de 3.6 p. 100, le gouvernement ne craignait rien mais lorsqu'il s'est agi de l'augmentation de 17 p. 100 il a agi autrement. En ce qui concerne la possibilité d'une augmentation supplémentaire de 12 ou 15 p. 100, nous verrons ce que fera le gouvernement.

Que devait faire le gouvernement à l'égard des bénéficiaires de la pension de vieillesse? Il a nommé une commission royale, présidée par le D<sup>r</sup> Robert Clark, qui devait présenter un rapport au bout de trois ou quatre mois. Douze mois se sont écoulés depuis et nous ne savons pas encore quand nous aurons ce rapport. Avant les élections se manifestait une certaine agitation dans les rangs des conservateurs en faveur d'un régime de sécurité de la vieillesse analogue à celui qui est en vigueur aux États-Unis. L'élément temps était essentiel, et le rapport devait

être soumis au bout de trois ou quatre mois. Or, rien en ce moment ne laisse prévoir quand le rapport sera publié et, fait plus décevant encore, c'est que le discours du trône ne signale aucune mesure à prendre en vue d'assurer la mise en vigueur d'un régime amélioré de sécurité de la vieillesse. Les mesures prises par le gouvernement révèlent tout simplement qu'il parle d'une certaine façon avant les élections et d'une autre, après.

Nul ne devait souffrir du chômage. Or, en novembre 1958, il y avait 398,000 requérants à la recherche d'un emploi, soit un peu plus que lorsque les libéraux étaient au pouvoir.

**L'hon. M. Martin:** Deux fois plus.

**M. Argue:** Quelqu'un dit "deux fois plus". Le Questionnaire précédent s'était fait un mauvais nom à cet égard, mais le gouvernement actuel est dans une situation encore plus mauvaise.

**Des voix:** Deux fois plus mauvaise.

**M. Argue:** Ce ne sont pas seulement les chômeurs eux-mêmes dont nous devons tenir compte, car ces gens-là ont des familles et la souffrance règne parmi eux.

Le gouvernement actuel devait également aider le cultivateur. Ah! oui, le premier ministre a dit que je ne surveillais pas suffisamment mes paroles, mais qu'il me soit permis de rappeler aux honorables députés ce que le premier ministre a déclaré lui-même dans cette enceinte à propos de ce qui devait se faire en faveur de l'agriculture sous un régime conservateur. Le 12 mars 1956, le premier ministre a déclaré, comme en fait foi la page 2080 du *hansard*:

La situation précaire du cultivateur tient à l'écart qui existe entre les prix des produits agricoles et les prix qu'il doit lui-même payer. Lorsqu'un juste rapport existe entre ces deux catégories de prix, il y a parité et c'est la parité et non la charité que les associations agricoles, partout au pays, réclament en ce moment.

Il n'y a pas de parité. A la dernière session, on a fait un peu la charité en accordant \$1 l'acre, mais il semble qu'à la présente session il n'y aura ni parité ni charité. Le premier ministre a dit que l'on n'a jamais promis de versements d'appoint. Eh! bien, j'ai souvent cité à la Chambre un article du *Leader Post* de Regina. Je l'ai cité auparavant et je ne l'ai jamais entendu contester et je n'ai jamais entendu l'auteur de la déclaration affirmer que la citation était inexacte. Je veux parler de la nouvelle parue dans le *Leader Post* du 21 mars 1958 qui attribue au ministre du Nord canadien et des Ressources nationales (M. Hamilton) les paroles suivantes:

Les mesures à venir comprenaient un programme révolutionnaire de crédit agricole, l'assurance-agricole, des réductions d'impôt, des versements d'appoint à l'égard des céréales de l'Ouest et bien d'autres réformes importantes.